

Mesdames et Messieurs les Etudiants  
de BTSA Gestion et Protection de la  
Nature ANEEDD 1 du LEGTA de Sées

Dossier suivi par TB/LR

**Objet :** Rentrée scolaire 2025/2026

A Sées, le 26 juin 2025

Madame, Monsieur,

La rentrée des classes de première année du BTSA Gestion et protection de la Nature  
« Animation Nature et Education à l'Environnement vers un Développement Durable » est  
fixée le :

## Mardi 02 Septembre 2025

**À partir de 9h30**, un café d'accueil vous sera proposé au self, vous aurez la possibilité de  
rencontrer l'infirmière et ou l'équipe administrative.

**De 10h00 à 10h30**, réunion de rentrée à l'amphithéâtre par l'équipe de direction.

**De 10h30 à 12h15**, vous serez accueillis en classe par votre coordonnateur BTSA.

Les activités pédagogiques commenceront à partir de 13h15.

Un essayage des équipements de protection individuelles (EPI) sera proposé le jour de la  
rentrée (voir page suivante).

**Le certificat de scolarité 2025/2026 vous sera remis en début d'année scolaire.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur,

T. BIZEUL



## ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – BTSA GPN

Un achat groupé de vêtements de travail et/ou EPI est organisé à des tarifs avantageux pour les étudiants n'ayant pas de protection individuelle ou bien si ceux-ci ne sont pas aux normes, ou usagés (voir tableau ci-après). **Un essai aura donc lieu le jour de la rentrée** : munissez-vous d'une paire de chaussettes épaisses. Pour ceux et celles qui disposent déjà d'EPI, apportez-les le jour de la rentrée.

Équipement <b>OBLIGATOIRE</b>	Équipement <b>FACULTATIF</b> pour travaux spécifiques (abattage, tronçonnage).
<p>✓ Gants anti-coupures : norme EN 420</p>  <p>+ norme EN 388 (dangers mécaniques) avec un niveau de performance par critère &gt; ou = à 3.</p>  <p>✓ Botte de sécurité : norme EN ISO 20345 : 2007 S3 ou plus (S4, S5) : botte à crampons, embout renforcé, semelle anti-perforation et protection dessus du pied.</p> <p>✓ Lunettes de protection à branches : Norme EN 166 : protection contre les projections</p> <p>✓ Protection auditive : arceaux anti-bruit</p> <p>✓ Cotte ou vêtements résistants (pantalon et veste à manches longues)</p> <p><b>FORTEMENT RECOMMANDE</b></p> <p>✓ Vêtement de pluie (pantalon et veste). Pas de normes pour ces équipements. Les vestes de pluie classiques peuvent faire l'affaire à condition d'être résistantes. Un modèle vous sera proposé lors de la commande collective mais avec un coût supplémentaire (veste et pantalon : 24 euros).</p>	<p>Équipement portant un logo représentant une tronçonneuse :</p>  <p>✓ Gants anti-coupures avec protection sur les 2 mains. Classe 1 (pour vitesse de chaîne 20m/s) : norme EN 381-7, 2000.</p> <p>✓ Botte ou brodequin : norme EN ISO 17249, 2013, classe 2.</p> <p>✓ Cotte, pantalon ou jambières : norme EN 381-5, 1995. Classe 2. Type A ou + (B ou C).</p>  <p>✓ Casque forestier : norme EN 397 + EN 1731 (visière) + EN 352-3 (protection auditive).</p>  <p>Si vous souhaitez en savoir plus sur les EPI spécifiques et avoir quelques tarifs :  <a href="http://WWW.zimmer.sa.com/blo-forestier/categorie/12-normes">WWW.zimmer.sa.com/blo-forestier/categorie/12-normes</a></p>
<b>ATTENTION :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>N'achetez pas d'équipements avant la rentrée</b> (sauf vêtement de pluie si vous le souhaitez), attendez la commande collective. Des équipements non conformes ne permettront pas de participer aux chantiers</li> <li>- Passées les commandes collectives, les étudiants(es) qui ne seraient pas équipés(es) ne pourront pas participer aux chantiers.</li> </ul>	